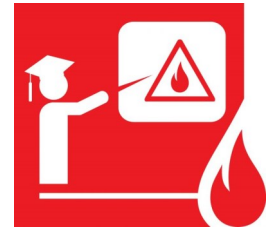


Fiche à conserver

Les incendies : conseils de prévention et consignes de sécurité



- Lorsque l'alarme d'incendie sonne, ne tentez jamais de la fermer et n'essayez pas de savoir si c'est une fausse alerte. Il faut sortir et appeler le 911. Mieux vaut une fausse alerte que des pompiers qui arrivent trop tard...
- Ne tenez pas pour acquis que quelqu'un a déjà appelé les pompiers. Mieux vaut 15 appels que rien du tout.
- Ne tentez pas de faire le tour des logements pour voir s'il y a des gens. C'est le travail des pompiers. Si vous faites ça, vous ajoutez à la confusion.
- Prévoyez à l'avance une liste des locataires avec les numéros d'appartement. Cette liste doit être disponible près d'une porte de sortie de l'immeuble. S'il y a plusieurs sorties, prévoyez plusieurs listes et prévoyez des responsables pour les ramasser. Ainsi, lorsque vous vous retrouvez au point de rassemblement, vous pouvez faire l'appel des locataires et identifier les personnes qui manquent. Cette information doit être transmise au pompier en charge dès son arrivée. Évidemment, cette mesure vaut surtout pour les grands immeubles.
- Prévoyez un lieu de rassemblement où tous les résidents se retrouvent à l'extérieur.
- Lorsque vous sortez de l'immeuble, éloignez-vous afin de ne pas être touchés s'il y a des fenêtres qui éclatent ou des explosions.
- Si vous devez vous absenter quelques jours, prenez le temps de débrancher les appareils électriques qui peuvent être problématiques : humidificateur, déshumidificateur, chauffe-appoint.
- Si vous brûlez des toasts et que l'avertisseur de votre logement se met à sonner, ouvrez les fenêtres et la porte **extérieure** pour faire une aération. **N'ouvrez pas la porte intérieure**, car ça pourrait déclencher l'alarme dans toute la maison. Vous évitez ainsi que tous les membres tombent sur le mode urgence. Une gestion optimale d'un banal incident permet de réduire les fausses alarmes et permet **surtout** de ne pas habituer les membres à des alarmes. Le jour où ce sera un vrai incendie, les membres ne se diront pas que c'est encore une toast qui a brûlé...
- Chaque avertisseur de fumée a une étiquette avec la date d'expiration vous informant de la date à laquelle il doit être changé. Concernant la garantie, si un avertisseur est défectueux, que la date sur l'avertisseur n'est pas dépassée, que vous avez changé la batterie et qu'il ne fonctionne toujours pas, vous pouvez appeler le fabricant (un numéro de téléphone est inscrit sous l'avertisseur) et il vous en enverra un nouveau par la poste. ** Lors du changement, les fils de branchement doivent être changés.
- Si vous vivez une situation d'incendie ou de crise qui peut ébranler les membres, prévoyez une activité de *debriefing* afin de permettre à tous de se libérer de ce choc.
- Prenez une assurance habitation.
- Prenez une assurance habitation.
- Prenez une assurance habitation.

**En résumé : On sort, on appelle le 911,
on se retrouve au point de rassemblement.**



**Il y a en moyenne 15 incendies par jour dans des résidences au Québec.
Ça n'arrive pas qu'aux autres.**